PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

Saint-Pardon-de-Conques

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril, à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Saint-Pardon-de-Conques, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de M. Gilbert BLANGERO, maire.

Date de la convocation : 3 avril 2024
Membres en exercice : 15 Membres présents : 12 Membres votants : 13

Présents : Gilbert BLANGERO, Laetitia PIERS, Jean-Claude DALLA ROSA, Walter SBRIZZAI, Séverine CLOES, Fabienne DELOUBES, Martine DUBOURG, Martial GALLOU, Laurent LALANNE, Alain LEYNIAC, Jean-Baptiste PAING (retard, arrivé à 19h35), Guillaume PELLETIER.

Absents excusés : Bernard BOUTIN, Patrick MOUTINARD (a donné procuration à M. Walter SBRIZZAI) et Laurent RÉGLAT.

Secrétaire de séance : Alain LEYNIAC.

ORDRE DU JOUR :

1. Signature du dernier procès-verbal et nomination du secrétaire de séance
2. Vote du compte administratif 2023
3. Vote du compte de gestion 2023
4. Vote des affectations des résultats 2023
5. Subventions aux associations 2024
6. Subvention au CCAS 2024
7. Vote des taxes directes locales 2024
8. Subvention du Département, le FDAEC
9. Subvention du Département, le fonds d'aide à la voirie communale
10. Aménagement du bourg, réfection de la route de Graoua, attribution du marché public
11. RODP ORANGE 2024
12. RODP SFR 2024
13. Mise en sécurité quartier PEYROULET
14. Gel de l'indexation des loyers 2024
15. Convention avec une association pour l'accueil des animaux
16. Vote du budget primitif 2024
17. Modification de la localisation d'un emplacement réservé PLUI
18. Questions diverses : communication Intramuros

1. **Signature du dernier procès-verbal et nomination d'un secrétaire de séance**

Le dernier procès-verbal est validé par l'ensemble des membres présents. Néanmoins, il n'a pas pu être signé par omission d'impression et M. Alain LEYNIAC est nommé secrétaire de séance.

2. **Vote du compte administratif 2023 (délibération 10/2024)**

Principales dépenses de fonctionnement

Suite à la titularisation d'un agent en juin 2023 et à l'augmentation des points d'indices, le coût des charges d'indemnisation et des charges sociales des agents a augmenté de 5 039,90 €, soit 76 388,43 € de charge de personnel en 2023.
Le coût des énergies qui s'élevait en 2022 à 4 245,10 € est passé à 6 616,75 € en 2023.
Avec l'augmentation du nombre d'élèves à l'école de Saint-Pardon, la participation 2022 qui s'élevait à 132 997,28 € augmente en 2023 à 141 189,99 €, à 65 élèves.

Principales dépenses d'investissement

Dépense de 76 292,04 € pour la réalisation des travaux de création d'une chicane et d'un passage piéton sur la RD 224.
Le coût du matériel d'éclairage solaire de trois abribus et du passage sécurisé des Proms pour un montant de 5 694,13 €.
La somme de 3 850,80 € a été dépensée pour remplacer le moteur de volée de la cloche de l'église.
La création d'un espace bar à la salle polyvalente a engagé une dépense de 8 966,58 €, dont 381,11 € pour remplacer des éclairages à l'école maternelle.
L'achat d'une bennette, de deux frigos, d'un petit congélateur et de fournitures de bois pour la création d'une clôture à la salle polyvalente a généré une dépense de 1 122,42 €.
Par ailleurs, 30 199,83 € ont été inscrits en investissement pour le remboursement des emprunts des 4 logements communaux.

Principales recettes de fonctionnement

L'augmentation du nombre d'habitants, de logements et des valeurs locatives accroissent les 178 218,00 € de recettes fiscales 2022 à 195 217,00 € sur l'exercice de l'année 2023.
Le montant des revenus immobiliers, des locations des quatre logements s'élève en 2023 à 34 437,71 €, soit un reste à charge communal de 919,81 € en 2023.
Le montant du fonds d'aide à la voirie communale, qui devait s'élever à 8 700,00 € a été, en 2023, réduit par le Département à 4 463,00 €.
Les droits de mutation ont occasionné une recette de 49 677,00 € en 2023.
Les redevances d'occupation du sol public avec les contributions des sociétés SFR, Orange, ERDF et Gaz de France ont occasionné une recette de 9 813,23 € en 2023.
Ce montant inhabituel tient compte du rattrapage de cotisations d'années antérieures.
La part communale des taxes sur la consommation électrique de 7 939,61 € en 2022 augmente à 10 317,77 € en 2023, conséquence de l'augmentation du nombre d'abonnés et des taxes sur les énergies électriques.

Principales recettes d'investissement

Le remboursement de la TVA par le FCTVA sur les dépenses réalisées lors de l'exercice 2022 s'élève à 20 775,26 € en 2023.
On peut remercier le soutien ininterrompu du Département qui, une fois de plus, nous a attribué 8 000,00 € de FDAEC pour l'achat de matériel et matériaux.
Les services de l'État ont, eux aussi, été présents à nos côtés avec, entre autres, le versement d'une subvention de 10 293,43 € pour la réalisation de l'aménagement de sécurité des Proms.
Le montant des recettes issues des taxes d'aménagement s'élève à 53 118,11 € en 2023.

Tableau des résultats du compte administratif 2023

Budget de fonctionnement	**Résultats exercice 2023**
Dépenses de fonctionnement	321 498,90 €
Recettes de fonctionnement	439 278,42 €
Résultats de fonctionnement 2023	117 779,52 €
Excédents des années antérieures	376 776,40 €
Disponibilité pour la préparation du budget 2024	**494 555,92 €**
Budget d'investissement	
Dépenses d'investissement	144 766,74 €
Recettes d'investissement	98 954,35 €
Résultats d'investissement 2023	-45 812,39 €
Excédents des années antérieures	184 426,52 €
Disponibilité pour le budget 2024	**138 614,13 €**
Reste à réaliser 2023	0,00 €

Après la présentation du compte administratif par la 1re adjointe, Mme Laetitia PIERS, il est demandé aux élus de le valider.
L'ensemble des membres présents vote à l'unanimité ce compte administratif 2023.

Pour : 11 **Contre : 0** **Abstention : 0**

3. **Vote du compte de gestion (délibération 11/2024)**

Après avoir vérifié que les écritures du compte administratif réalisé par la secrétaire de mairie correspondent à celles du trésorier du Trésor public, il est demandé aux élus de valider le compte de gestion 2023.
Le conseil l'accepte à l'unanimité.

Pour : 11 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Arrivée de M. Jean-Baptiste PAING à 19h35

4. **Affectations des résultats (délibération 12/2024)**

Afin d'équilibrer le montant des recettes avec celui des dépenses inscrites dans le budget primitif 2024, la commission propose aux élus les écritures suivantes :

Reprendre le résultat 2023 d'un montant de 138 614,13 € et affecter depuis le budget de fonctionnement 30 716,00 € supplémentaires correspondants aux remboursements d'emprunts, plus 37 947,19 € pour équilibrer les recettes avec les prévisions de dépenses 2024.

Affectation de résultats 2024	État fin 2023	Affectation de résultats 2024
- Investissements	138 614,13 €	207 277,32 €
- Fonctionnement	494 555,92 €	425 892,73 €
- Total	**633 170,05 €**	**633 170,05 €**

L'assemblée délibérante l'approuve à l'unanimité.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

5. **Subventions aux associations (délibération 13/2024)**

Pour rappel, 1 500,00 € ont déjà été versés à l'association des écoles pour aider à financer le coût du transport des élèves de primaire lors de la classe de neige en mars 2024.
Il est proposé aux élus de fixer à 5 000,00 € le montant total alloué en 2024 aux associations.

- En raison du nombre important de chiens errants récupérés sur la commune, il est proposé de conventionner avec **l'association de l'escale des Poilus située à MONPRIMBLANC** et d'inscrire 500,00 € sur le budget.
- Pour **l'association de chasse,** il est demandé de maintenir les 700,00 € habituels.
- L'an dernier la commune a versé 300 € à **l'association de judo Bieujacais**. Il est suggéré de conserver le même montant.
- Il est également proposé de verser 500,00 € de subvention à **l'association des parents d'élèves**.
- Du fait de notre souhait de voir naître une **nouvelle association** afin d'aider nos **aînés** à se retrouver autour de jeux et d'échanges, il est proposé d'inscrire 300,00 € sur le budget 2024.
- Plusieurs de nos habitants fréquentent régulièrement **l'association « la Maison de Bieujac »,** d'où l'importance aujourd'hui de s'interroger sur une éventuelle participation financière envers cet organisme. Le Conseil municipal opte pour l'attribution d'une subvention de 300,00 €.
- Concernant **l'Amicale de Saint-Pardon,** en sommeil jusqu'alors, les nouveaux membres ont pu bénéficier d'une excellente trésorerie grâce à l'antériorité de l'association. Par conséquent, les élus ne souhaitent pas accorder cette année de subvention.

Chacune de ces associations devra présenter un projet argumenté et chiffré afin de bénéficier de ces attributions financières ; de ce fait, la demande de subvention de **l'association sportive du golf du Sauternais** a été rejetée.

L'ensemble des élus entérine ces propositions.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

6. **Subvention au CCAS (délibération 14/2024)**

Afin de pouvoir organiser et financer le repas des aînés, la soirée citoyenne « auberge espagnole », la marche rose, les dossiers de subventions BAFA et autres initiatives, il est proposé de verser à la commission communale d'actions sociales 4 800,00 € de subvention.

Les élus approuvent à l'unanimité cette somme.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

7. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024

	Taux 2023	Recettes 2023	Recettes 2024	Nouveaux taux	Recettes 2024
Taxe foncière bâti	33,35 %	153 143,00 €	166 617,00 €	34,32 %	171 462,72 €
Taxe foncière non bâti	59,41 %	18 155,00 €	19 189,00 €	61,14 %	19 748,00 €
Taxe d'habitation	13,58 %	3 046,00 €	1 996,00 €	13,98 %	2 055,06 €
Allocations compensatrices		4 678,00 €	4 785,00 €		4 785,00 €
Totaux		**179 022,00 €**	**192 585,00 €**		**198 050,78 €**

L'augmentation des bases 2023, occasionnée par le nombre de nouveaux logements, engendre une recette fiscale de 192 585 €, soit 13 563 € de plus que l'an dernier.
Afin de pouvoir gérer les diverses augmentations et les travaux de voirie qu'il devient urgent de réaliser, il est proposé une augmentation des taux qui entraînerait 5 465,78 € de recettes supplémentaires, soit un total de 19 028,78 € de ressources fiscales complémentaires.

M. le Maire soumet à l'assemblée ces nouveaux taux d'imposition, qui sont acceptés à l'unanimité.

Pour : 13 **Contre : 0** **Abstention : 0**

8. Subvention du Département, le FDAEC (délibération 15/2024)

Depuis de nombreuses années, le Département verse aux communes une subvention pour la réalisation de travaux de voirie et l'achat de matériel.
Cette aide financière ne doit pas dépasser les 80 % du montant des travaux projetés.
Montant des travaux de voirie au cimetière : 30 619,20 €
Subvention FDAEC : 8 000,00 €
Autofinancement : 22 619,20 €

Le Conseil valide à l'unanimité.

Pour : 13 **Contre : 0** **Abstention : 0**

9. Subvention du Département, fonds d'aide à la voirie communale (redevance des mines) (délibération 16/2024)

Plusieurs tronçons de route doivent être rénovés et, dans cette intention, la commission voirie a souhaité prioriser les travaux suivants :

⇒ La route du Lavoir pour une estimation de 27 022,44 € TTC

⇒ Les impasses de Muraille, du Carpe et du Puits pour un montant de 16 045,72 € TTC

⇒ Un tronçon de la route de Caton pour un montant de 12 651,60 € TTC

Soit 55 359,77 € de travaux de voirie.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention, le FDAC auprès du Département, dont le montant maximum pouvant être octroyé à la commune serait de 8 700,00 €, soit 35 % des 25 000,00 € de travaux.

Montant des travaux de voirie :	55 359,77 €
Subvention redevance des mines communale :	8 750,00 €
Autofinancement :	46 609,77 €

Les membres présents autorisent à l'unanimité cette demande.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

10. **Aménagement de bourg : attribution de marché (délibération 17/2024)**

Suite à la mise en ligne de l'appel d'offres concernant le projet de la réfection de la voirie d'entrée de bourg, quatre sociétés de travaux publics ont répondu au marché.

- → Eurovia pour un montant de 95 977,20 € HT
- → Eiffage pour un montant de 92 479,50 € HT
- → CMR pour un montant de 79 973,75 € HT
- → Colas pour un montant de 96 529,66 € HT

Suivant l'établissement des critères de sélections suivants : 60 % sur le prix et 40 % sur les valeurs techniques, l'offre de 79 973,75 de la société CMR avec une note de 100/100 a été retenue par la commission d'appel d'offres.
Il est demandé au Conseil municipal de valider ce choix et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents actant le marché de travaux avec la société CMR pour un montant de 79 973,75 € HT.

Le conseil ratifie cette démarche.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

11. **Redevance d'occupation du domaine public ORANGE (délibération 18/2024)**

Suite à l'inventaire des équipements de télécommunication, des réseaux aériens, souterrains et emprises au sol exploités par la société Orange, il est demandé au Conseil municipal de valider le montant de redevance 2024 d'un montant de 516,68 € et de charger M. le Maire d'établir cette redevance.

Le conseil valide à l'unanimité.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

12. **Redevance d'occupation du domaine public SFR (délibération 19/2024)**

Concernant l'exploitation du réseau souterrain implanté le long de la route du Château par la société SFR, il est demandé au Conseil municipal de valider le montant de la redevance 2024 qui s'élève à 1 529,19 €, soit 1 980 ml multipliés par 16 fourreaux, puis par le tarif actualisé 2024 de 0,04827 du ml qui détermine le tarif de 1 529,19 €.

Le conseil valide à l'unanimité.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

13. **Mise en sécurité du quartier de PEYROULET (délibération 20/2024)**

Dans plusieurs quartiers de la commune, les riverains expriment leur mécontentement face à la recrudescence du nombre de véhicules roulant à vive allure, ainsi qu'au non-respect des panneaux de signalisation.
« Afin d'éviter tout accident, nos enfants, les piétons qui circulent le long des voies sont, par moment, obligés de sauter dans le fossé » sont les mots d'un riverain excédé par toutes ces incivilités.
Ce message fait partie des nombreux témoignages que nous avons reçus par courrier électronique et postal à la mairie.
La commission voirie a étudié une sécurisation sur la route communale de Vignolles, avec mise en place de panneaux STOP et de passages rétrécis à 3 ml afin de contraindre les usagers à ralentir. La dépense en est estimée à 3 917,94 € pour l'achat de peinture, de panneaux et de balises.
Suite à ces installations, si le non-respect des consignes de sécurité perdure, des coussins berlinois seront installés sur les passages rétrécis, soit une dépense supplémentaire de 1 296,58 €.
Il est demandé aux élus de prévoir au budget une première dépense de 3 917,94 € afin de sécuriser la route de Vignolles.

Le conseil valide à l'unanimité.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

14. **Gel de l'indexation des loyers sur l'année 2024 (délibération 21/2024)**

Les montants actuels de charges d'emprunt annuel sont de 35 556,32 € et les recettes de loyer, de 35 094,24 €, soit un reste à charge sur le budget communal de 462,08 € en 2024.
Une discussion animée s'ensuit, une partie du conseil défendant le maintien de l'indexation annuelle de loyer et l'autre préconisant le gel.
Après le vote, les loyers seront gelés pour 2024.

Pour : 6 (G. BLANGERO, J.C. DALLA ROSA, F. DELOUBES, M. GALLOU, G. PELLETIER, W. SBRIZZAI)
Contre : 5 (S. CLOËS, L. LALANNE, A. LEYNIAC, J.B. PAING, L. PIERS)
Abstention : 1 (M. DUBOURG)

15. **Convention avec une association pour l'accueil des animaux (délibération 22/2024)**

M. le Maire soumet au Conseil municipal la possibilité de conventionner avec **l'association de l'escale des Poilus** du fait que la municipalité a déjà envisagé le versement d'une subvention.
Cette association gère actuellement la partie administrative, vétérinaire et d'adoption d'animaux recueillis, ce qui lui coûte environ 1 200 € par animal.

Le conseil valide à l'unanimité.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

16. **Budget primitif 2024 (délibération 23/2024)**

Budget 2024 en dix points :

1. En 2024, il est proposé aux élus de pouvoir soutenir financièrement toutes les activités associatives du village créant du lien social.

2. Compte tenu des travaux nécessaires de rénovation de l'école de Bieujac, l'implication des élus sera essentielle dans la réussite du projet et pour la continuité du bon comportement des finances communales.

3. Depuis trois ans, nous attendons de l'État et du dossier « fonds vert » un appui financier suffisant afin de rénover les granges de l'impasse des Cerisiers en deux logements communaux. C'est un projet primordial pour renforcer l'autonomie financière du budget communal et améliorer l'état des bâtiments. Là aussi, la réussite de ce projet dépendra énormément de notre implication. Sur le budget primitif 2024, un emprunt a été inscrit ainsi que le montant des dépenses des travaux et celui des recettes de subventions.

4. Au cours de la période estivale, l'entrée du bourg sera rénovée, occasionnant une dépense de

   95 968,50 €. Le long de la voie de roulement, un cheminement piéton sera créé.

5. Sur le budget investissement, il a été proposé de financer le remplacement des éclairages publics estimé à 16 971,22 €, avec les recettes de subventions, le reste à charge de la commune s'élève à

   5 138,46 €.

6. Le chemin qui traverse le cimetière doit être refait avec, par la même occasion, la création d'une place de stationnement pour véhicules de personnes à mobilité réduite, soit 30 619,20 € inscrits en dépense d'investissement.

7. Le projet de travaux de voirie sur la route du lavoir, les impasses du Carpe, Muraille et du Puits ainsi qu'une partie de la route de Caton a été estimé à 55 359,00 € de dépenses au budget.

8. Suite au cambriolage de l'atelier municipal, le remplacement du matériel dérobé pour un montant de 19 229,82 €, minoré d'une recette de 11 372,32 € octroyée par les assurances, présente un reste à financer communal d'un montant de 7 857,50 €.

9. Le remplacement de la chaudière de la salle polyvalente d'un montant de 4 548,85 €, la mise sous alarme de l'atelier et de la salle des fêtes pour 2 035,44 € et le remplacement de la main courante du pont de Mouyau pour un montant de 6 318,00 € sont bien annotés au budget d'investissement.

10. Projet en cours d'étude qui semble aller bien au-delà de nos capacités financières et qui, en cas de réalisation, pourrait apporter à notre village davantage de lien social et d'attractivité : un espace multisports intergénérationnel implanté sous un hangar photovoltaïque de 67 ml par 20 ml avec des terrains de pétanque, un city stade, une rampe de glisse, un mini parcours de santé, des trampolines, des tables de teqball et de tennis de table, dont l'investissement total s'élèverait à 278 209,91 € TTC.

    Pour étudier ce projet, les fonds européens, le ministère des Sports et la DETR ont été sollicités.

Fonctionnement 2024	**Montants**
Total des dépenses de fonctionnement 2024	**833 023,56 €**
Recette 2024	407 130,83 €
Ajout de l'affectation de résultats 2024	425 892,73 €
Total des recettes de fonctionnement 2024	**833 023,56 €**
Investissement 2024	
Total des dépenses d'investissement 2024	**1 197 373,69 €**

Recettes 2024	**990 096,37 €**
Ajout des résultats d'investissement 2023	**138 614,13 €**
Affectation de fonctionnement 2024	**68 663,19 €**
Total des recettes d'investissement 2024	**1 197 373,69 €**

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition de budget.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

17. **Modification de la localisation d'un emplacement réservé (délibération 24/2024)**

Pour établir une jonction entre le terrain communal situé aux Proms et le chemin du Petit Maine, un conseil précédent avait réservé un emplacement situé en plein milieu de la parcelle d'un propriétaire non habitant sur la commune. Ce dernier demande à le déplacer en bordure de parcelle.

Les élus présents actent cette demande de déplacement.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

18. **Communications diverses**

a) Communication pour les habitants concernant l'application intramuros
Les habitants de la CDC Sud Gironde peuvent avoir accès gratuitement à cette application, qui permet d'obtenir diverses informations sur l'ensemble des manifestations inhérentes à ses communes.
M. Le Maire souhaite alimenter la rubrique concernant Saint-Pardon dans les plus brefs délais.

b) Démission du Conseil municipal
Mme Laetitia PIERS, 1re adjointe, nous fait part de son souhait de démissionner du Conseil municipal pour convenance personnelle. Elle s'engage toutefois à finaliser le futur site internet de la commune avant son départ.
M. le Maire la remercie chaleureusement de son investissement soutenu au décours des 6 années passées au sein du conseil et souligne la qualité de ses prestations au sein de la commission communication, notamment au travers de son implication et de ses idées développées dans le cadre de la rédaction de la Gazette et divers outils de communication.

Fin de la séance à 22h30